

HONORAIRES DE LOCATION

A compter du 20 juin 2023

LOCAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8, 10 ou 12 €/m ² de la surface habitable selon la zone	8, 10 ou 12 €/m ² de la surface habitable selon la zone
Etat des lieux location vide ou meublée	3 €/ m ² de la surface habitable	3 €/ m ² de la surface habitable
Entremise et négociation	5 €	
Forfait pour tous logement supérieur à 100 m ²	85 % TTC du loyer charges comprises (80 % de la somme pour visite, constitution dossier, rédaction du bail et 20 % de la somme pour l'état des lieux) + 5 € entremise et négociation	85 % TTC du loyer charges comprises (80 % de la somme pour visite, constitution dossier, rédaction du bail et 20 % de la somme pour l'état des lieux)

LOCAUX DE DROIT COMMUN / COMMERCIAUX / INDUSTRIELS / PROFESSIONNELS

	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux		10 % du loyer annuel charges comprises
Rédaction du bail		700 €
Boxe, Garage ou place de parking (visite, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux)		150 €

ESTIMATION DE VALEUR LOCATIVE

50 € TTC

EN CAS DE DELEGATION

Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial